



ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE COTON AFRICAINS

AProCA : le producteur, acteur de son développement

NEWSLETTER N°0016

Février 2009

SOMMAIRE

EDITORIAL.....Page 1

NOUVELLES

Atelier régional sur les systèmes d'approvisionnement en intrants agricoles : Les acteurs échangent leurs expériences et explorent de nouvelles pistes Page 2

DOSSIER : Repères sur les OGM

Bilan de 11 ans d'OGM Page 3

La Fondation Bill Gates soutient les OGM et finance la FAO..... Page 3

MALI - Le Mali adopte une loi sur la sécurité biotechnologiquePage 3

Etat des lieux du développement des OGM au Burkina..... Page 4

Rappel sur les choix législatifs de certains pays membres de l'AProCA sur les OGM Page 4

ECHOS DES PLATEFORMES

MALI : Renforcement des capacités des unités industrielles : Les constats du Ministre Ahmadou Abdoulaye Diallo à Ségou Page 5

MALI : L'Interprofession du coton (IPC) est créée..... Page 6

BENIN : Relance de la filière coton au Bénin : Assainir la gouvernance pour une production améliorée.....Page 6

ACTUALITES INTERNATIONALES

Focus sur le Brésil et ses négociations à l'OMC..... Page 7

Les prévisions s'aggravent concernant le marché du coton fibre en 2009..... Page 7

AGENDAPage 8

EDITORIAL

La problématique des intrants agricoles, notamment l'engrais, est devenue si préoccupante ces dernières années pour les producteurs qu'il est devenu urgent que cette question devienne une priorité absolue si nous voulons que l'agriculture tienne sa place de moteur de développement dans nos pays. Les intrants sont indispensables pour une bonne production agricole qui fournit des rendements importants.

L'accès aux intrants, en qualité, en quantité et à un prix supportable par les producteurs, est une condition essentielle du développement de l'agriculture en Afrique où leur utilisation est la plus faible au monde. Il appartient donc aux acteurs de multiplier les échanges afin de trouver les solutions idoines.

Malgré les difficultés actuelles, il est heureux de constater que les filières cotonnières s'organisent de mieux en mieux pour répondre aux défis qui se présentent à chaque étape de développement de nos filières. La création de l'Interprofession du Coton au Mali est un exemple concret de cette volonté de trouver les solutions entres acteurs.

François B. TRAORE

**Docteur Honoris Causa
Président de AProCA**

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE COTON AFRICAINS

Secrétariat Permanent

BP 1799 Bamako / Mali ; Tél. : 00 (223) 20 22 63 67 - Mobile : 00 (223) 79 03 48 96

Quartier Badala Sema 1, Rue 50, Porte 1107

Email : communication@aproca.net ; sp@aproca.net ; Site : www.aproca.net

ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS AGRICOLES

Les acteurs échangent leurs expériences et explorent de nouvelles pistes

Du 26 au 29 Janvier 2009 s'est tenu à Cotonou au Bénin un atelier régional sur les systèmes d'approvisionnement en intrants agricoles organisé conjointement par l'Association des Producteurs de Coton Africains (AProCA), le Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (WACIP) qui est l'un des nombreux projets d'assistance soutenus par le peuple américain, et mis en œuvre par le Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole (IFDC). Cet atelier a été financé par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID).

Étaient présents à cet atelier les représentants du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad. Ces délégations étaient composées de responsables des organisations de producteurs de coton, des responsables de l'approvisionnement en intrants au sein des sociétés cotonnières, des représentants des distributeurs d'intrants, des représentants des structures de micro-finance, des représentants des plateformes, fédérations ou confédérations paysannes.

L'objectif global de cette rencontre était d'identifier et de disséminer des options d'approvisionnement susceptibles d'améliorer la disponibilité des intrants agricoles de manière durable aux producteurs.

Les données concernant l'utilisation des engrais en Afrique subsaharienne donnent à constater clairement que cette partie du monde possède le plus faible taux d'utilisation par rapport aux normes internationales : environ 8 kg/ha, contre une moyenne mondiale de 100 kg/ha.

Les raisons principales de ce faible taux d'utilisation sont à la fois économiques et politiques. Économiques d'abord. En effet, un agriculteur africain doit payer 2 à 4 fois le prix mondial moyen du fait de coûts de transport élevés et de la segmentation du marché, dans un contexte où les revenus d'exploitation disponibles sont faibles.

L'augmentation constante des prix des intrants ces trois dernières années attestent si besoin en était le poids du facteur économique dans l'accès et l'utilisation des intrants agricoles. Sur cette même période, les prix de cession aux producteurs ont augmenté de 25 à 30 %.

Les raisons sont aussi politiques. En 2003 à Maputo, les Chefs d'État ont pris la décision d'accroître les investissements publics dans l'agriculture. Cette décision, dite Déclaration de Maputo, préconisait l'augmentation de la proportion des budgets nationaux au profit de l'agriculture de l'ordre de 10 % d'ici 2008.

Le bilan est mitigé. Les dernières enquêtes montrent que cette proportion stagne toujours entre 4 et 6 % en moyenne. L'impact de cette faible proportion se manifeste aujourd'hui par l'absence ou le faible niveau de soutien des États à leurs producteurs. Le renchérissement continu du coût des intrants, sans mesure adéquate et suffisante de la part des États pour stabiliser cette hausse, en est un des effets directs.

Après cinq jours d'échanges, L'atelier régional de Cotonou s'est achevé par d'importantes résolutions formulées par les participants à l'endroit de la CEDEAO et de l'UEMOA. L'accent a été mis essentiellement sur l'adoption d'une politique régionale urgente et plus volontariste visant à la création d'unités locales de production d'intrants agricoles, notamment l'engrais, par la mise en place de mesures fiscales incitatives et par un soutien technique et financier aux initiatives y relatives.

Le WACIP en bref

Le WACIP, Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre est un projet de 3 ans qui couvre quatre pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, appelés les pays du C-4. Le WACIP est la réponse des États-Unis à l'initiative sectorielle en faveur du coton auprès de l'OMC. Le WACIP est l'un des nombreux projets d'assistance soutenus par le peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), reflétant l'engagement des États-Unis à aborder les aspects du coton liés au commerce et au développement afin de répondre aux préoccupations soulevées par les pays du C-4 au cours des discussions du cycle de Doha de l'Organisation Mondiale du Commerce.

La mise en œuvre assurée par IFDC, un Centre international pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole à travers un accord de coopération avec l'USAID. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des Coordinations nationales ont été installées dans chacun des pays du C-4 avec la coordination régionale basée à Bamako.

L'objectif général de WACIP est de réduire la pauvreté et la faim par l'accroissement des revenus des acteurs de la filière coton en poursuivant les deux buts principaux du projet :

- ◆ Accroissement du revenu des cotonculteurs des pays du C-4 par 15% pour le coton et 10% pour le maïs le niébé ;
- ◆ Accroissement du revenu des transformateurs du coton du C-4 20% pour les artisans cibles et 2% pour des égreneurs cibles.

Bilan de 11 ans d'OGM

Le premier OGM a été mis sur le marché en 1996. Plusieurs bilans sur leur utilisation ont été faits. Le dernier en date publié par deux chercheurs britanniques est une étude approfondie de l'impact socio-économique et environnemental dans les pays pauvres et les pays riches. Les principales conclusions sont les suivantes.

Supplément de revenu global

La culture réunie des quatre OGM actuellement cultivés a rapporté aux agriculteurs un supplément de revenu de 6,941 millions de dollars (M\$) en 2006 et de 33,770 M\$ en 11 ans. Cela correspond pour l'année 2006 à 6,2 % du revenu apporté par l'ensemble de ces quatre plantes et à 3,8 % du revenu total des récoltes des agriculteurs concernés. Le soja résistant au glyphosate occupe la première place, suivi par le coton résistant à des insectes.

Pays bénéficiaires

Les trois premiers pays bénéficiaires sont, dans l'ordre, les États-Unis, l'Argentine et la Chine, les trois suivants étant le Brésil, l'Inde et le Canada. Au total, les agriculteurs des pays en développement ont profité un peu plus des OGM en 2006 que les pays développés : 3,713 contre 3,228 m\$.

Impacts environnementaux

Les quatre OGM réunis ont permis d'abaisser l'utilisation de pesticides de 285,700 tonnes au cours des 11 années, ce qui correspond à 15,4 % en poids et à 7,9 % en matière active des pesticides totaux utilisés sur des surfaces équivalentes. Des mesures de l'impact environnemental global donné par le quotient de l'impact environnemental (EIQ) qui tient compte des quantités de matière active qui ont été répandues dans les champs donnent une appréciation plus fine de la réalité. L'EIQ a été très nettement abaissé par l'utilisation des OGM.

Comme attendu, l'effet a porté en majorité sur le soja dont les surfaces cultivées sont très élevées et sur le coton en raison de la très forte utilisation d'insecticides que nécessite la culture de cette plante. Toutes valeurs confondues, la diminution de l'utilisation des pesticides pendant les 11 ans a été un peu plus élevée dans les pays en développement (52 %) que dans les pays développés.

L'utilisation des quatre OGM réduit annuellement la production de gaz à effet de serre d'une valeur équivalente à la production de ces gaz par 6,56 millions de voiture pendant le même temps. Cela comprend le gaz carbonique émis par les tracteurs qui sont moins utilisés avec certains OGM en raison de la réduction du nombre d'épandages de pesticides mais aussi de la culture sans labour que permet l'utilisation du glyphosate.

« Les cahiers de l'Agriculture », N°17, novembre-décembre 2008

La Fondation Bill Gates soutient les OGM et finance la FAO

La fondation Bill & Melinda Gates a décidé d'octroyer une subvention de 5,4 millions de dollars au Donald Danforth Plant Science Center aux États-Unis, afin, précise le communiqué de la Fondation, d'aider « à lutter contre la faim » via l'introduction en Afrique des cultures génétiquement modifiées enrichies d'éléments nutritifs. Le financement devrait, entre autres, aider le Danforth Center à obtenir l'approbation des gouvernements africains pour permettre des essais en champ de plants de banane, riz, sorgho et manioc transgéniques enrichis de vitamines, de minéraux et de protéines. Les chercheurs du Danforth ont en effet annoncé avoir réussi à créer de telles variétés transgéniques mais doivent maintenant obtenir l'approbation réglementaire de pays cibles pour avancer dans leur recherche. Les chercheurs précisent que ces variétés seront offertes aux agriculteurs africains. Les opposants craignent que cet argent serve à favoriser l'émergence de cadres réglementaires laxistes qui profiteront, in fine, à l'introduction des PGM classiques, maïs ou coton, Bt ou Roundup ready, proposées par Monsanto et Syngenta.

Source : Inf'ogm, janvier 2009

Le Mali adopte une loi sur la sécurité biotechnologique

Le 13 novembre 2008, l'Assemblée nationale du Mali a adopté le projet de loi sur les OGM, intitulé « Sécurité en Biotechnologie ». On se rappelle que c'est le 28 février 2007 que le gouvernement a adopté en conseil des ministres le projet de loi en question. La loi adoptée à la majorité écrasante des députés comporte 14 chapitres et 78 articles. Nous faisons écho dans votre lettre d'information des éléments de contexte mis en avant par le gouvernement mais aussi la résistance de certaines organisations paysannes, notamment la CNOP.

Éléments de contexte

Le développement récent de la biotechnologie a consisté à l'utilisation d'une technique nouvelle pour manipuler volontairement des gènes, des cellules, ou des tissus vivants pour produire de nouveaux tissus ou pour générer des changements dans la constitution génétique d'un organisme.

Ce développement sans précédent des biotechnologies suscite des intérêts assez considérables pour les pays en développement. Il représente une opportunité pour réaliser des avancées certaines dans plusieurs domaines, notamment dans l'agriculture et l'alimentation, l'environnement, la santé humaine et animale, l'énergie, l'industrie, la foresterie.

Par ailleurs, nonobstant les immenses espoirs engendrés par la biotechnologie, des inquiétudes demeurent quant à son application en raison des conséquences qui peuvent découler de son utilisation sur la diversité biologique, la

santé humaine et animale et l'environnement.

De nos jours, le constat est que, face à l'immense espoir qui a fait naître les avancées en matière de biotechnologie, s'étale un océan d'insécurité liées aux risques que peut engendrer son utilisation, et pour y faire face, les États en développement et particulièrement le Mali ne dispose que d'un vide juridique compromettant pour des décideurs.

Justification de la loi par le gouvernement

Les motivations profondes du présent projet de loi résident dans l'absence d'un cadre réglementaire adéquat pour la prise en charge des questions de biosécurité. L'adoption de ce projet de loi est essentielle d'une part pour être en accord avec les conventions et accords internationaux ratifiés par le Mali comme la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et d'autre part pour doter le Mali d'instruments juridiques appropriés pour faire face aux risques éventuels liés à l'introduction incontrôlée des OGM et produits dérivés dans le pays.

L'absence actuelle de loi sur la biosécurité a pour conséquence : l'absence de recherche en matière de biotechnologie moderne (c'est-à-dire le génie génétique) ; l'impossibilité de procéder à des analyses en vue de mettre en évidence la présence ou non des OGM à travers des techniques simples de biologies moléculaires ; l'impossibilité des services de réglementation de procéder à des contrôles sur l'existence ou pas d'OGM au Mali ; l'impossibilité de bénéficier des atouts des technologies modernes en santé, en agriculture, en environnement, etc.

Il faut noter que la biosécurité est l'ensemble des politiques, procédures ou techniques adoptées en vue de contribuer à l'application sans risques de la biotechnologie moderne en matière de médecine, agriculture, industrie, environnement, de prévenir les risques pour la santé humaine et animale et la sécurité environnementale.

Débats contradictoires : OGM ou biotechnologie ?

Au cours des débats ayant précédé l'adoption de la loi, les députés de la majorité et ceux de l'opposition étaient divisés sur le sens qu'il faut donner au mot Organisme Génétiquement Modifié (OGM) et la sécurité biotechnologique. Pour les premiers, il ne s'agit pas d'introduction des OGM au Mali, mais de légiférer sur le domaine de la biotechnologie. Pour les seconds, il s'agit bel et bien de l'introduction des OGM au Mali dans un langage biaisé qu'est la biotechnologie.

De la résistance à l'adoption de la loi

Si les OGM gagnent de plus en plus du terrain (domaines et pays) leur usage fait encore l'objet de nombreuses controverses. Et c'est sans doute leur introduction dans

l'agriculture qui nourrit le plus de scepticisme chez leurs détracteurs. Technologie nouvelle en construction, ils laissent derrière eux de multiples questions sans réponses sur les plans scientifique, environnemental, économique et éthique. Les OGM dans l'agriculture, c'est devenu un sujet de débat public dans le monde entier. Et le Mali n'est pas resté en marge de ce mouvement à l'occasion de l'élaboration et de l'adoption de la présente loi relative à la sécurité en biotechnologie.

Pour l'essentiel, les principales récriminations sont venues de la société civile et de quelques organisations paysannes dont la CNOP (Coordination nationale des organisations paysannes). Elles s'offusquent de la quasi « clandestinité » dans laquelle la loi a été votée, jugeant n'avoir pas été suffisamment associées dans son élaboration. De plus, elles estiment que la loi ouvre la voie royale à l'introduction des OGM au Mali et menace la sécurité et la souveraineté alimentaires du pays.

Etat des lieux du développement de OGM au Burkina

Échos des producteurs

Pour la campagne 2009-2010, le Burkina Faso pourrait ensemer 200 000 hectares de coton OGM, soit un tiers de ses surfaces en coton. D'après François Traoré, dont les propos sont rapportés par la Tribune, « cela fait 4 ans que nous avons commencé à produire du coton OGM à titre expérimental. » 8000 ha aurait été planté en 2008/09 au Burkina Faso, premier pays d'Afrique de l'Ouest à avoir autorisé la commercialisation du coton transgénique. Pour F. Traoré, les résultats sont concluants « les rendements sont supérieurs de 30% par rapport aux variétés traditionnelles et ce coton ne nécessite que deux vaporisation de pesticides contre 6 normalement. C'est un vrai succès et on ne sait pas si l'on pourra répondre à la demande de semences. »

Rappel sur les choix législatifs de certains pays membres de l'AProCA sur les OGM

♦ **Le Burkina Faso** est doté d'une loi sur les OGM depuis 2006. Les décrets d'application suivent progressivement. En juillet 2003, il était le premier pays d'Afrique de l'Ouest à expérimenter le coton transgénique.

♦ **Le Mali** vient de se doter d'une loi sur la Sécurité biotechnologique et qui permet de traiter de la question des OGM de manière complète.

♦ Au **Sénégal**, le président Abdoulaye Wade s'est déclaré favorable au coton Bt. Un projet de loi est en discussion à cet effet.

♦ **Le Ghana et la Gambie** sont également favorables au OGM, mais n'ont pas encore de loi appropriée.

♦ **Le Bénin** a adopté un nouveau moratoire en 2007 qui prolonge leur interdiction jusqu'en 2012.

Mali

RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DES UNITES INDUSTRIELLES

Les constats du Ministre Ahmadou Abdoulaye Diallo à Ségou

Accompagné d'une forte délégation, le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce M. Ahmadou Abdoulaye Diallo s'est rendu à Ségou du 22 au 24 janvier. C'était dans le cadre du renforcement de la capacité des unités industrielles. Ainsi, au cours de la visite, le ministre et sa délégation se sont rendus tour à tour à la COMATEX-SA, au Complexe Sucrier du Kala Supérieur SUKALA-SA, à la Société de production de fertilisants bactériens PROFEBA pour s'enquérir des difficultés afin de trouver des solutions.

En plus, le ministre et sa délégation ont visité les Huileries et la Zone Industrielle. Après l'accueil du Ministre et de sa délégation par les autorités administratives et locales de la région de Ségou, la COMATEX-SA a été la première unité industrielle à recevoir la visite du Ministre. C'était le jeudi dans l'après-midi.

La COMATEX parmi les unités industrielles au Mali

Au cours de cette visite, le Ministre et sa délégation ont suivi toute la chaîne de production du coton, de la file aux pagnes imprimés, avant de rencontrer la direction de la COMATEX. La COMATEX-SA qui a été créée en 1994 par rachat de certains actifs de l'ex-COMATEX alors société d'État, avec un capital social de 1,5 milliard de francs CFA dont 20% sont détenus par l'État malien et 80% par la société chinoise COVEC, est un complexe textile intégré, transformant la fibre de coton en divers produits finis que sont les filés, le fil à tisser, les tissus imprimés, le tissu écriu, le koba, entre autres.

La consommation de la fibre de coton qui était de 800 tonnes au démarrage a beaucoup évolué pour atteindre 2.200 tonnes pour fabriquer 10 millions de mètres de tissus imprimés et 450 tonnes de fil à tisser artisanal. Actuellement, la COMATEX-SA emploie 1 400 travailleurs dont 75% de jeunes avec comme masse salariale de 1,3 milliard de nos francs.

Les difficultés de la société

Selon le Directeur Général Adjoint M. Aliou Kané de la COMATEX-SA, le chiffre d'affaires de la société en 2008 a été seulement de 3,8 milliards alors qu'il a atteint les 8 milliards il y a une dizaine d'années. Et cela comme pour dire que la COMATEX-SA a des difficultés. A en croire le Directeur Général Adjoint, l'exploitation au niveau de leur société est lourdement handicapée par des facteurs exogènes tels que la

concurrence déloyale, le coût élevé de l'énergie (33% des charges), l'augmentation des coûts de transports, des salaires, du prix du coton et d'autres matières consommables, toutes choses entraînant une insuffisance de compétitivité par rapport aux produits importés de Chine.

Pour lui, les immenses efforts déployés à l'interne (économies d'énergies et de matières, formation du personnel, rénovation technique, etc.) n'ont pas permis un regain conséquent de compétitivité. Avant la mise à niveau de l'entreprise, puisqu'elle a été éligible au programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles, selon le Directeur Général Adjoint, l'entreprise a impérieusement besoin d'une compétitivité relative pour assurer la continuité de ses activités.

Les doléances

C'est pourquoi, il a sollicité l'obtention de certains avantages supplémentaires tels qu'une baisse de 30% sur le prix de cession de coton fibre à l'instar de FITINA-SA et BATEX-CI SA, le remboursement rapide des droits et taxes sur les hydrocarbures achetés en toutes taxes, l'autorisation d'acheter dorénavant ces hydrocarbures directement en hors taxes, l'appui du gouvernement malien pour l'obtention d'un prêt préférentiel auprès du gouvernement chinois pour l'acquisition d'équipements complémentaires modernes.

Le Directeur Général Adjoint a précisé qu'en contre partie des avantages, la COMATEX-SA s'engage entre autres à : maintenir ses effectifs permanents, poursuivre son programme de rénovation technique mis à jour et étaler sur 5 ans, créer 500 nouveaux emplois dans une période de 5 ans et 200 emplois temporaires de 6 mois par an à chaque campagne et à porter à 300 tonnes la quantité de coton transformé.

Le Secrétaire général du Comité syndical

Quant au secrétaire général du comité syndical, M. Abdoulaye Diakité, il a rappelé que la plus grande pourvoyeuse d'emplois traverse des moments difficiles et que si des dispositions adéquates ne sont pas prises, Ségou risque de connaître des durs moments. Déjà selon lui, la COMATEX-SA a commencé par licencier 184 travailleurs pour motif économique avec paiement de leurs droits conformément à la législation en vigueur.

Dans son intervention, le Directeur Général de la COMATEX-SA, M. Shang a surtout souligné les raisons de leur demande. Le Gouverneur de la région de Ségou, M. Abou Sow a surtout témoigné de l'importance de la COMATEX-SA sur la vie de la région. En réponse aux différents problèmes posés, le Ministre a souligné que le gouvernement n'ignore pas ces problèmes qui sont pertinents. Ainsi au cours de la rencontre, le Ministre a donné la parole à son staff pour donner son avis et proposer des solutions possibles.

Auteur : Dado CAMARA, Nouvel Horizon

Membre du réseau des journalistes relais médiatiques de l'AProCA. Contact : dadocamara_2005@yahoo.fr

Mali

L'Interprofession du coton (IPC) est créée

L'Assemblée générale constitutive de l'Interprofession du coton du Mali (IPC) s'est tenue le 03 Février dernier à Bamako. Cette Assemblée générale constitutive voit la création de l'IPC et la mise en place de ces organes. Un Conseil d'administration composé de 13 membres a été formé ; il est dirigé par Bakary Togola, Président de l'Union nationale des sociétés coopératives de producteurs de coton du Mali (UN-SCPC), par ailleurs Secrétaire général de l'AProCA.

Aussitôt le conseil d'administration mis en place, les comités régionaux ont été installés. Le comité régional est composé dans chaque filiale de 12 membres soit trois membres désignés par la société cotonnière opérant dans ladite filiale et neuf autres membres désignés par l'Union régionale des sociétés coopératives de producteurs de coton (UR-SCPC).

Nous reviendrons dans nos prochains numéros sur l'organisation et le fonctionnement de cette importante instance de gestion de la filière qui vient ainsi d'être mise en place.

Bénin

RELANCE DE LA FILIÈRE COTON AU BÉNIN : Assainir la gouvernance pour une production améliorée



Coûte que coûte, il faut améliorer la production cotonnière

La production nationale de coton graine, de 427 150 tonnes pour la campagne 2004-2005 est passée à 190 840 tonnes pour la campagne 2005- 2006 (soit une baisse de -55%) et à 268 650 pour la campagne 2007-2008. Alors que parallèlement, les besoins des usines d'égrenage existantes en coton graine sont de 600 000 tonnes. Les crises successives qu'a connu la filière coton au Bénin et le contexte international marqué par la baisse tendancielle des cours de la fibre n'ont nullement permis créer des conditions favorables à la filière, qui s'est plus caractérisée par des contre performances.

Du constat de l'Association interprofessionnelle du Coton (AIC), trois séries de facteurs expliquent le déclin de la production.

Il y a d'abord la mauvaise gestion chronique au niveau de la majorité des organisations paysannes cotonnières de base, créant une désaffection prononcée des producteurs qui ne bénéficient plus des fruits de leur labeur et qui se retrouvent par conséquent endettés.

Viennent ensuite le non respect de l'itinéraire adéquat par la grande majorité des producteurs, l'inadéquation de certaines recommandations techniques et des prestations de bon nombre de structures techniques de la filière.

Enfin il y a l'attribution de nouveaux agréments d'installation d'usines d'égrenage sans tenir compte du niveau de production de coton graine. De cela résulte la sous-exploitation chronique des usines d'égrenage qui certaines années ont tourné en moyenne avec moins de 50% de leur capacité réelle posant ainsi un véritable problème de rentabilité des installations d'égrenage. Depuis l'an 2000, le taux de couverture des besoins est constamment en dessous de 60%, à l'exception de deux campagnes exceptionnelles (2001-2002 et 2004-2005). La situation s'est aggravée depuis 2005-2006 où le taux de couverture est tombé en dessous de 50%. Malgré les efforts déployés par l'interprofession et l'État, ces dernières années, le redressement se fait attendre. La tendance à la stagnation observée cache selon l'interprofession, une réalité plus complexe. « La production cotonnière s'accroît de façon sensible dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora, alors qu'elle décroît dans les autres de façon plus marquée », affirme-t-elle.

L'assainissement et la relance de la filière

C'est la volonté de renverser la tendance baissière de la production qui a amené les principaux acteurs de la filière à mettre en place le programme d'assainissement et de la relance de la production cotonnière, prévue pour se dérouler sur trois campagnes: 2009-2010, 2010-2011 et 2011- 2012.

Le programme vise à assainir la gouvernance, relancer et améliorer la production cotonnière afin de couvrir les capacités d'engrenage des usines installées et d'accroître la part des revenus redistribués aux acteurs, notamment les producteurs.

Il s'agit d'accroître les superficies emblavées en culture cotonnière en vue d'atteindre 400 000 hectares pour la campagne 2011-2012. Améliorer la productivité cotonnière afin d'obtenir un rendement moyen national de 1 500 Kg/ha, au terme des trois années de mise en œuvre du programme. Il comporte trois composantes: l'amélioration de la production et de la productivité ; l'appui aux communes cotonnières et la coordination et gestion.

Auteur : Marie-Louise B. MATCHOUDO, L'Autre Quotidien
Membre du réseau des journalistes relais médiatiques de l'AProCA.
Contact : mlmatchoudo@yahoo.fr

Focus sur le Brésil et ses négociations à l'OMC

Les leçons de la bataille du coton : point de vue de l'industrie brésilienne

Les producteurs de coton brésilien ont combattu le coton américain depuis des décennies. Les Etats-Unis subventionnent ce secteur depuis 1933 et la baisse de compétitivité du coton brésilien du fait de ces subventions est une des raisons pour lesquelles le Brésil a porté plainte contre les EU à l'OMC.

Quand les consultations pour le règlement de cette plainte ont commencé en 2002, peu de gens imaginaient une victoire du Brésil. Malgré une décision, établissant que ces subventions sont incompatibles avec les engagements pris par les EU à l'OMC, beaucoup de doute persistent sur leur réelle élimination par les EU.

Libéralisation de l'agriculture

On a d'abord pensé que des problèmes budgétaires amèneraient une réduction des subventions américaines. On s'est rapidement aperçu qu'elles représentent tellement peu du budget total du pays, que les contribuables ne sentent pas leur impact et exercent donc peu de pression pour leur suppression. La plainte est alors devenue un moyen de faire pression sur les EU pour que les réductions attendues sur le budget de la Farm bill soient faites.

La crise financière a remis ces attentes au goût du jour, mais ces réductions restent très incertaines.

Les leçons du cas du coton

Alors que les espoirs d'élimination des subventions resteront certainement frustrés, des bénéfices de la plainte à l'OMC peuvent déjà être observés.

D'abord, elle a renforcé la confiance des pays en développement, qu'ils peuvent gagner une plainte contre une économie forte et développée. Deuxièmement, la bataille du coton a renforcé la position de négociation du Brésil dans le cycle de Doha. Troisièmement, elle a ouvert de nouvelles voies de collaboration entre secteurs publics et privés. La collaboration entre le ministère des affaires étrangères et l'association des producteurs de coton (ABRAPA) est un élément clef du résultat de cette bataille.

La difficulté des représailles

Le Brésil doit appliquer des mesures de représailles et si possible trouver un moyen qu'elles profitent au secteur du coton et qu'elles respectent les intérêts des consommateurs nationaux. Il éprouve des difficultés à le faire, mais ne peut pas laisser passer cette opportunité après avoir été si loin.

Dans sa demande d'arbitrage, le Brésil avait initialement demandé l'autorisation de sanctions commerciales de l'ordre de 4 milliards de \$, trois milliards en compensation de la violation des règles sur les subventions internes et le milliard restant à des supports internes également hors-règles. Le Brésil a également indiqué qu'il serait nécessaire d'avoir recours à des représailles croisées incluant les secteurs économiques liés à l'agriculture et aux biens industriels.

Un panel de l'OMC déterminera bientôt le montant des sanctions et la manière dont elles seront mises en œuvre. Dans le domaine de la propriété intellectuelle et des services, les représailles croisées proposées par le Brésil sont plus sensibles pour les EU et pourrait être moins dommageables pour les consommateurs brésiliens que des augmentations punitives de tarif sur les biens.

De manière à éviter des problèmes pour d'importants secteurs d'exportation et pour son image internationale, les EU pourraient proposer de négocier des compensations, le plus certainement sous la forme d'accroissement de quotas d'importation pour un ou quelques produits. Dans tous les cas, le Brésil devrait continuer cette bataille jusqu'à son terme.

Helio Tollini, (consultant pour l'ABRAPA), janvier 2009, pour ICTSD

Complément

A l'OMC, le 02/03/09, **le Brésil a réclamé 2,5 milliards de dollars** de sanctions contre les Etats-Unis pour leurs subventions aux producteurs de coton, reconnues déloyales par l'OMC.

Les prévisions s'aggravent concernant le marché du coton fibre en 2009

Les prévisions de l'ICAC s'ajustent à la baisse par rapport aux données fournies dans la Newsletter 15.

Une baisse des prix plus forte :

La prévision pour la moyenne de l'indice A sur la campagne 2008/09 chute à 61 \$ cents par pound (137 \$ cents/kg), avec un intervalle de confiance à 95 % variant entre 56 et 66 \$ cents/pounds.

Et une diminution du commerce de coton

La quantité de coton exportée devrait chuter de 21% pour s'établir à 6.6 millions de tonnes en 2008/09 (contre 17% prévus le mois dernier).

L'Inde et le Pakistan les 2ème et 3ème plus gros exportateurs devraient réduire leurs envois de 40%. Le plus grand exportateur, les Etats-Unis, devraient en revanche être moins touchés. Malgré une forte baisse de leur production, ils devraient exporter 2.6 millions de tonnes, seulement 12% de moins que l'année passée.

Source CICC (2 février 2009)

AGENDA

Dates à retenir

| DATE S | ORGANISATEUR | EVENEMENT | LIEU | CONTACT |
|--------|--------------|-----------|------|---------|
| | | | | |

Visitez notre site web :

www.aproca.net

NEWSLETTER AProCA

Directeur de publication
François Traoré, Président AProCA

Directeur de rédaction
Mamadou Ouattara, Secrétaire permanent

Rédaction
Komonsira DIOMA, Responsable communication
Maryline CAILLEUX, Assistante technique Communication

Cette Newsletter est financée par OXFAM

Grande Bretagne

SECRETARIAT PERMANENT

BP 1799 Bamako / Mali

Tél. : 00 (223) 20 22 63 67

Mobile : 00 (223) 79 03 48 96

Quartier Badala Sema 1

Rue 50, Porte 1107

Email : communication@aproca.net
sp@aproca.net

Faites parvenir vos avis et commentaires à l'adresse suivante : sp@aproca.net